

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 19 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024/048 Convention cadre de mise à disposition d'agents et d'élus relative à l'exercice de la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire expose que la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est attribuée de plein droit aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunal à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018.

L'objet de la convention est :

- de définir l'organisation de la mise à disposition de personnels municipaux, dans le cadre du Plan de Surveillance des Levées de la Loire en temps de crue,
- de fixer les modalités techniques, juridiques et financières d'une mise à disposition de personnels dans le cadre de cette mission.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver les termes de la convention annexée à la délibération et autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2024/049 Création de poste pour un emploi permanent

Monsieur le Maire expose que, suite au départ en retraite d'un agent des services techniques, il est proposé de recruter un nouvel agent afin de maintenir le bon fonctionnement et la qualité de nos interventions dans le cadre de l'entretien des espaces verts mais aussi des opérations de propreté de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps plein à partir du 1er juillet 2024.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2024/050 Demande de subvention pour le changement des menuiseries de la salle batterie

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **solliciter une subvention du Conseil Départemental au taux maximum pour le changement des menuiseries dans la salle d'enseignement de batterie,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2024/051 Créances éteintes

Yves Lecuir informe que nous avons eu une demande du comptable pour établir un mandat pour des créances éteintes d'un montant de 677,02 €. Il s'agit d'une dette de cantine sur les années 2019 à 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver l'émission d'un mandat pour des créances éteintes d'un montant de 677,02 €.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2024/052 Convention de partenariat avec la Banque Alimentaire 41

En juin 2021, la banque alimentaire a inscrit différents objectifs dans leur charte associative. Ces objectifs sont :

- de lutter simultanément contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire,
- d'utiliser l'aide alimentaire comme créatrice de lien social,
- de participer à l'amélioration de l'alimentation distribuée,
- de s'adapter constamment à l'évolution des besoins de nos partenaires, de la société et des personnes en situation de précarité, en respectant les grands objectifs de développement durable (ODD).

La commune doit aujourd'hui signer une nouvelle convention avec la banque alimentaire 41 concernant les modes de distribution de colis, repas, maraude, collation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver les termes de la convention annexée à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2024/053 Renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur la semaine de 4 jours

Dans ce cadre, ce sujet a été évoqué avec les enseignants et les parents d'élèves des deux écoles qui se sont prononcés en faveur de la continuité du fonctionnement sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser Monsieur le Maire à demander à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2024/054 Création de postes pour l'activité 2024 du camping

Nicole Le Bellu informe que l'ouverture de la saison du camping aura lieu du samedi 1er juin au dimanche 15 septembre. L'équipe du camping est composée, comme chaque année, de 3 personnes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la création de 3 postes pour la saison 2024 du camping, du 27 mai au 4 octobre 2024 à temps plein.**

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h15.